Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_04-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Jérôme LORGEOUX –– Stéphane Roussel – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Martine Michaux – Christelle LOYER – Stéphane JEHANNO

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Martine MICHAUX donne pouvoir à Madame Colette Gorré

Madame Christelle LOYER donne pouvoir à Thierry Autran

Monsieur Stéphanne JEHANNO donne pouvoir à Benoit Colineaux

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Monsieur Dubois Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

2026-09-04_ Calendrier annuel des fermetures de la mairie

Rapporteur : Colette Gorré

Afin d'anticiper l'organisation des services, de permettre aux agents de planifier leurs congés et d'informer les administrés suffisamment en amont, il est proposé d'arrêter un calendrier prévisionnel des fermetures exceptionnelles de la mairie et de l'agence postale communale.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_04-DE

La Commission Ressources Humaines a examiné les dates suivantes :

- vendredi 6 novembre 2026 : fermeture de la mairie et de l'agence postale communale en raison de la formation des agents administratifs ;
- jeudi 24 décembre 2026 : fermeture exceptionnelle à compter de 15 h 00 ;
- jeudi 31 décembre 2026 : fermeture exceptionnelle à compter de 15 h 00 ;
- vendredi 7 mai 2027 : fermeture exceptionnelle au titre du pont de l'Ascension ; il est proposé que cette journée ne soit pas déduite des congés des agents, sous réserve des modalités réglementaires d'organisation du temps de travail ;
- lundi de Pentecôte 2027 : journée de solidarité, selon les modalités arrêtées par la collectivité ;
- vendredi 12 novembre 2027 : fermeture exceptionnelle au titre du pont de l'Armistice, avec journée travaillée ou posée au choix de l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- approuver le calendrier prévisionnel des fermetures exceptionnelles présenté ci-dessus ;
- approuver la fermeture simultanée de la mairie et de l'agence postale communale aux dates concernées ;
- autoriser Monsieur le Maire à arrêter les modalités pratiques d'organisation du service et du temps de travail des agents dans le respect des règles applicables ;
- autoriser Monsieur le Maire à informer les agents et les administrés de ces fermetures.

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre Dubois

Signature



Date d'affichage en mairie :

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 23/09/2026